

2022

RENCONTRER

EE
ÉDUCATION
À L'ÉGALITÉ

R E N C O N T R E

ACTES DE LA JOURNÉE DES RÉFÉRENT·ES ÉGALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FRANCILIENS

15 NOVEMBRE 2022,
LYCÉE DIDEROT (PARIS 19^e)



SOMMAIRE

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE 2

Judith Klein, cheffe du Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,
Direction générale de l'enseignement scolaire 2

Missions égalité filles-garçons, référent·es académiques des rectorats
de Créteil, Paris et Versailles 2

AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE ET PRÉVENIR DES VIOLENCES SEXISTES ET LGBTQIAPHOBES 4

**LOI SCOLAIRE/LOI VIRILE : QUAND LA SANCTION CONSACRE
CE QU'ELLE PRÉTEND COMBATTRE**

Sylvie Ayrat, professeure d'espagnol, docteure en sciences de l'éducation 5

**PRÉVENIR LES VIOLENCES À L'ENCONTRE
DES ÉLÈVES TRANS**

Anais Perrin-Prevelle, coprésidente de l'association OUTrans 7

DES OUTILS POUR AGIR 11

**RÉAGIR FACE AUX AGISSEMENTS/INJURES
SEXISTES ET LGBTQIAPHOBES**

Carole Evéraère, membre du collectif rEGALons-nous! 12

**PRÉVENIR LES INSULTES : TÉMOIGNAGE D'UN TRAVAIL
MENÉ EN ÉTABLISSEMENT**

Lucien Demazel, professeur et référent Égalité au collège Montesquieu
d'Évry-Courcouronnes 13

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PAR ET DANS LES CHOIX D'ORIENTATION 14

**PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LES FREINS À L'ACCÈS DES
FILLES AUX FILIÈRES NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES
DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT**

Gaëlle Perrin, chargée de mission Éducation à l'égalité
au Centre Hubertine Auclert 15

**PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE 2022 DU CENTRE
HUBERTINE AUCLERT AXÉE SUR L'ORIENTATION**

Auriane Duroch-Barrier, chargée de mission Relation médias,
campagnes et expositions au Centre Hubertine Auclert 16

UN CADRE POUR AGIR : PRÉSENTATION DE LA LABELLISATION « ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS » DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ 17

Maéva Olivier, chargée d'études Égalité filles-garçons et lutte
contre les LGBT+phobies, Bureau de l'égalité et de la lutte contre les
discriminations, Direction générale de l'enseignement scolaire 18

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

1

L'acronyme LGBTQIA+ est utilisé pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles. Le signe «+» signale qu'il s'agit d'un terme parapluie qui abrite de nombreuses personnes qui se reconnaissent également dans d'autres orientations sexuelles ou identités de sexe ou de genre.

Judith Klein

chefe du Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, Direction générale de l'enseignement scolaire

C'est il y a trois ans, avant l'interruption imminente de la crise sanitaire liée à la Covid-19, qu'a débuté la mise en place de **l'articulation des luttes contre le sexisme et contre les LGBTQIAphobies**¹. Des projets concrets, issus de nombreux échanges avec les référent-es égalité académiques et les partenaires associatifs comme le Centre Hubertine Auclert, traduisent aujourd'hui au niveau local les impulsions initiées à l'échelle nationale. Cette journée de formation des référent-es égalité des établissements franciliens en est un parfait exemple et est en cela extrêmement importante.

Il est donc nécessaire d'adresser des remerciements d'abord à toutes les personnes présentes et intéressées par cette formation, qui témoignent ainsi que lorsqu'une circulaire ministérielle est envoyée, quelques années plus tard les effets sont visibles. L'organisation de cette journée interacadémique témoigne également des échanges d'initiatives et de dynamiques aussi bien en interne qu'entre les académies franciliennes. Facilitant cette circulation, on peut également remercier le Centre Hubertine Auclert pour l'organisation de cette journée et l'articulation des réflexions nationales à travers une animation territoriale.

Missions égalité filles-garçons

référent-es académiques des rectorats de Créteil, Paris et Versailles

ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Mission égalité filles et garçons et lutte contre l'homophobie:

- 📧 www.egalite-filles-garcons.ac-creteil.fr/
- / Iacovina SCLAVOU
- 📧 iacovina.sclavou@ac-creteil.fr
- / Estève AUBOUËR
- 📧 esteve.aubouer@ac-creteil.fr
- / Stefanie PAPKE
- 📧 stefanie.papke@ac-creteil.fr

ACADÉMIE DE VERSAILLES

Mission égalité filles et garçons:

- 📧 mission-egalite@ac-versailles.fr
- / Beatriz BELOQUI-QUEREJETA
- 📧 beatriz.beloqui@ac-versailles.fr
- / Sarah VISEUX
- 📧 sarah.viseux@ac-versailles.fr

ACADÉMIE DE PARIS

Mission égalité filles et garçons:

- 📧 egalite-fille-garcon@ac-paris.fr
- / Valérie VIDAL
- 📧 valerie.vidal@ac-paris.fr
- / Hélène COMBEL
- 📧 helene.combel@ac-paris.fr
- / Yann EGLY
- 📧 yann.egly@ac-paris.fr
- / Isabelle FRIDE
- 📧 isabelle-lea.fride@ac-paris.fr
- Observatoire de prévention et de lutte contre les discriminations anti-LGBT+:**
- 📧 observatoire-discriminationsLGBT@ac-paris.fr
- / Audrey GELMAN
- 📧 audrey.gelman@ac-paris.fr

Ressources du Centre Hubertine Auclert :



* 📧 Des formations qui ont lieu au sein des établissements scolaires ou des locaux du Centre Hubertine Auclert.

** 📧 L'égalithèque est une base de ressources en ligne proposant des recommandations d'ouvrages et d'outils sur les enjeux de genre.

*** 📧 Le concours de podcast est ouvert aux jeunes de 14 à 18 ans, de toute la France.

Contact au Centre Hubertine Auclert:

Gaëlle Perrin, chargée de mission Éducation à l'égalité

📧 gaelle.perrin@hubertine.fr

AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE ET PRÉVENIR DES VIOLENCES SEXISTES ET LGBTQIAPHOBES

LOI SCOLAIRE / LOI VIRILE : QUAND LA SANCTION CONSACRE CE QU'ELLE PRÉTEND COMBATTRE

2

Ayral, Sylvie. 2011.
*La fabrique des
garçons. Sanctions et
genre au collège*, Paris:
Presses universitaires
de France.

Sylvie Ayral

professeure d'espagnol, docteure en sciences de l'éducation

Sylvie Ayral, docteure et chercheuse en sciences de l'éducation, professeure d'espagnol depuis plusieurs dizaines d'années, ex-institutrice et directrice d'école, commence ses recherches sur le genre dans le système éducatif français après la découverte d'un récapitulatif des sanctions et punitions affiché dans son premier collège d'exercice. Le document témoigne d'une part d'un nombre accablant de punitions et sanctions, et d'autre part d'une sur-représentation flagrante des élèves masculins.

À partir de ce constat, Sylvie Ayral interroge **le rôle de l'Éducation nationale dans la construction et la reproduction des identités masculines**. Le concept de sanction « éducative », affirmant l'idée que la sanction doit enseigner quelque chose à l'élève ou lui apporter des éléments de réflexion, est prôné à l'école depuis plusieurs années et a été réaffirmé dans [la circulaire](#) du 27 mai 2014. Comment, dès lors, ne pas interroger la pertinence de sanctions considérées comme un outil éducatif dans une institution se réclamant égalitaire, lorsque 80 % des élèves punis sont des garçons et que ce chiffre reste stable depuis une douzaine d'années ?² Cette asymétrie sexuée est largement corroborée par les récapitulatifs sexués communiqués par les participant-es à cette journée et portant sur les sanctions dans leurs établissements scolaires depuis l'année 2021-2022.

Les réactions du corps pédagogique à ces chiffres sont de trois types. On observe généralement un discours d'**essentialisation**,

justifiant l'asymétrie dans les sanctions par une différence « naturelle » entre les comportements des filles et des garçons. De nombreuses et nombreux adultes adoptent également un discours de **relativisation**, invisibilisant la différence genrée notamment via l'assignation de la figure « d'élèves à problèmes » aux élèves précaires et/ou racisés (reproduisant ainsi d'autres formes de discrimination). On observe enfin un discours de **dénégation**, décrivant la part des filles punies comme proportionnelle à celle des garçons ou justifiant les inégalités, en avançant que les filles « commettraient autant de transgressions que leurs camarades masculins », mais de manière plus « dissimulée », afin que les adultes ne le remarquent pas.

Après avoir recueilli les discours des adultes « punisseurs », Sylvie Ayral choisit d'interroger les élèves punis eux-mêmes en leur présentant les statistiques établies dans la première phase de son enquête. D'après les nombreux éléments récoltés, on remarque tout d'abord que les garçons prennent **plaisir à transgresser** grâce à l'adrénaline que l'acte lui-même peut procurer. La transgression est perçue par les pairs comme une marque de virilité, une forme d'héroïsme, et sert aux garçons à **se démarquer hiérarchiquement des filles** et du féminin. Les garçons transgresseurs punis expriment des sentiments liés à la fierté, l'impression d'accéder à un statut social supérieur auprès de leurs camarades et de gagner ainsi en popularité. Cette popularité se manifeste également dans la preuve d'une hétérosexualité réussie, en se faisant remarquer comme

3

Brannon, Robert. 1976. *The Forty-nine percent majority: the male sex role*. Édité par D. S. David. Reading, Mass: Addison-Wesley Pub. Co.

un sujet digne d'intérêt par un public féminin.

Ainsi, la sanction s'inscrit comme un élément de **renforcement du «script masculin»**³. Elle prouve la capacité des garçons à performer la compétition, le défi de l'autorité, le refus de la soumission, l'agressivité, la force et à **inverser momentanément le rapport d'autorité** entre adultes et élèves dans l'institution en lui substituant un rapport de genre. La sanction qui tombe vient, de façon contreproductive, attester de la conformité aux normes de la virilité hétérosexuelle. Elle place l'individu qui transgresse dans le groupe des « vrais garçons », le démarquant hiérarchiquement des groupes de filles et des hommes efféminés et/ou queer. Cette séparation hiérarchique est une condition nécessaire à la reproduction de la domination hétéropatriarcale, puisqu'elle **entrave l'empathie avec les groupes dominés** dont il faut impérativement s'éloigner pour être reconnu socialement. Refuser cette séparation hiérarchique constitue également un risque d'exposition à des violences pour les garçons qui refuseraient de s'inscrire dans cette **conception normative de la masculinité**. On peut donc dire que la « virilité » est une construction sociale prise en charge collectivement par le groupe, car c'est dans le regard des autres et à travers la domination qu'elle se construit.

Trente-huit années se sont écoulées depuis la première convention entre les services d'État pour les droits des femmes et l'Éducation nationale. Cependant, on observe encore **une grande tolérance envers les comportements oppressifs** au sein des établissements scolaires français. La banalisation des discriminations, des violences verbales, du sexisme et des LGBTQIaphobies qui s'est installée sur des décennies est difficile à démanteler et se trouve surtout renforcée par un processus punitif qui renforce et reproduit des schémas de virilité toxique. Au fil des ans, beaucoup d'efforts ont été faits pour encourager les filles à investir les espaces et les métiers masculins, mais l'inverse n'est pas vrai : la valorisation des filières féminisées, l'expression des émotions, du *care* et de l'entraide reste

à construire dans une institution qui préfère tendre vers la compétition, la rationalisation froide ou l'individualisation des parcours. Il est urgent d'opérer **un changement de paradigme** dans les établissements scolaires car **les garçons restent les grands gagnants du système éducatif** (ce qui se vérifie dans leur part d'occupation des places dans les grandes écoles ou dans les postes aux salaires les plus élevés). Il est également à noter que, si la sanction peut être valorisante sur le moment, elle entraîne des conséquences très négatives sur le long terme pour les garçons de milieux défavorisés qui **ne bénéficient pas de l'impunité et des ressources de leurs camarades privilégiés**.

Il existe donc des enjeux multiples à **repenser l'éducation des garçons au prisme du féminisme**, non en réplique mais en complémentarité des acquis réalisés par les femmes. De multiples dispositifs peuvent être mis en place à tous les niveaux institutionnels à travers la réalisation de diagnostics locaux interrogeant les mécanismes de reproduction des inégalités de genre (sur la sanction, l'orientation, l'évaluation ou les pratiques pédagogiques). Il est souhaitable de renforcer l'éducation à la sexualité et la vie affective et les initiatives de lutte contre les discriminations, le sexisme, le racisme et les LGBTQIaphobies. De même, il est essentiel de dégenrer les espaces les pratiques et les contenus, de développer des activités mobilisant les émotions, la relation à l'autre et la coopération plutôt qu'à la compétition et à la performance. C'est ainsi que **des masculinités alternatives pourront être encouragées, pensées et co-construites** avec des élèves pleinement partie prenante dans les initiatives de transformation du système scolaire.

QUESTIONS/RÉPONSES

Certains adultes reproduisent également activement des mécanismes sexistes et peuvent avoir des propos extrêmement violents, parfois sous couvert de « l'humour » : comment réagir et éduquer ses collègues masculins, ainsi que les femmes qui reproduisent également des injonctions sexistes, par exemple sur les tenues vestimentaires des filles ? Quelles sanctions ou mesures institutionnelles peuvent être mises en place pour des adultes ?

/ Constituer des équipes d'allié-es pour faire face aux collègues problématiques, signaler les comportements violents à sa direction et aux référent-es académiques.

Il est parfois difficile de trouver des ressources pour agir dans les écoles pré-élémentaires et dans le premier degré.

/ Recommandation du documentaire [L'école du genre](#) de Léa Domenach.

/ Site du [CAUE de Paris](#) : ressources sur les cours de récréation et autres du premier degré au secondaire.

/ Ressources du Centre Hubertine Auclert pour le [pré-élémentaire](#) et [le premier degré](#).

PRÉVENIR LES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES ÉLÈVES TRANS

Anaïs Perrin-Prevelle

coprésidente de l'association OUTrans

L'association [OUTrans](#) a été fondée en 2009 en Île-de-France par des personnes trans pour développer des activités d'autosupport, de formation, de plaidoyer et de militantisme par et pour les personnes transgenres. Plusieurs brochures d'information ([hormones et parcours trans](#), [opé-trans](#), [DTC](#)) sont disponibles sur le site de l'association et des formations de trois ou six heures peuvent être dispensées, notamment auprès d'équipes enseignantes ou éducatives.

Avant toute chose, il est important de savoir définir les notions liées au genre et leurs différences. Le « sexe » est un terme qui se réfère à deux domaines différents : **la biologie, mais**

aussi l'état civil (e.g. un sexe « légal » dont la mention est faite sur des documents d'identité). La mention de sexe civil n'est pas toujours obligatoire, quand on peut le voir par exemple sur les nouveaux permis de conduire. Le sexe biologique, lui, fait référence à un ensemble de caractéristiques sexuées génétiques, hormonales et organiques dont les variations conduisent à l'établissement une catégorisation de sexe **mâle, femelle ou intersexe**. Le « genre » fait référence à **l'identité de genre**, une définition de soi qui relève du principe d'autodétermination, et à **l'expression de genre**, l'ensemble des caractéristiques sociales signifiant le genre d'une personne, toujours établies dans la relation à l'autre (s'inscrivant

ainsi dans des constructions culturelles et historiques toujours en évolution). Le terme de « sexualité » renvoie, lui, à **l'orientation sexuelle et/ou romantique** (e.g. par qui une personne est attirée), mais aussi aux **pratiques sexuelles** qu'il est important de considérer séparément. Il n'existe pas de liens de causalité systématique entre sexe, genre et sexualité : toutes les combinaisons de ces marqueurs sont possibles, et ceux-ci peuvent également être amenés à évoluer au cours de la vie.

Une personne trans est une personne qui vit ou qui souhaite vivre dans un genre différent de celui qui lui a été assigné à la naissance. L'identité de genre étant, comme mentionné ci-dessus, liée à un **principe d'autodétermination**, il est donc essentiel d'établir que personne d'autre que la personne concernée ne peut statuer sur sa transidentité. On ne peut pas non plus exiger un établissement définitif d'une identité trans, il s'agit d'un processus de questionnement qui s'effectue tout au long de la vie.

Certains termes sont à proscrire pour parler de transidentité : le « transsexualisme » et la « transsexualité » renvoient à un imaginaire pathologisant, à la maladie mentale et à des catégories mobilisées par la médecine pour délégitimer les personnes trans n'ayant pas recours à une transition médicale. De même, on évite de parler de syndrome de Benjamin, de dysphorie ou d'incongruence de genre. Ces termes s'inscrivent également dans un lexique médical pathologisant appuyant une vision des personnes trans comme malades et en souffrance. Cette vision fait obstacle aux parcours de transition encore aujourd'hui, bien qu'en France il soit possible depuis 2016 d'effectuer un changement d'état civil sans avoir à justifier d'un parcours chirurgical stérilisant et que la transidentité ne soit plus classée comme un trouble de la personnalité depuis 2010.

À l'inverse, **il est préférable de parler des transitions de genre comme des mouvements, des destinations**, plutôt que

des états strictement masculins ou féminins. On peut ainsi parler de personnes **trans-masculines ou transféminines**, termes qui reflètent davantage la fluidité de l'identité et de l'expression de genre tout en incluant également les personnes **trans non-binaires**, qui ne se reconnaissent pas dans un genre normatif masculin ou féminin. Ce lexique est également plus fidèle à l'étymologie même du préfixe *trans-*, faisant référence à un objet allant au-delà de son état initial, tandis que son opposé *cis-* se réfère à un objet qui reste dans son état initial. Une personne s'identifiant au genre qui lui a été attribué à la naissance est donc désignée comme **« cisgenre »**. Il est inutile de parler de « changement » ou de « transformation » pour un parcours de transition, puisque la personne concernée reste la même personne, s'exprimant et s'identifiant simplement différemment.

Il est difficile d'estimer la part de personnes trans dans la population, puisqu'il est nécessaire d'avoir accès en premier lieu au vocabulaire adapté pour pouvoir se définir en tant que tel-le, et qu'à ce titre on observe un fort écart générationnel reflétant les différences d'accès à des représentations adéquates pour les personnes trans au fil des ans. On observe toutefois qu'il n'y a **pas davantage de personnes transmasculines que de personnes transféminines**, mais que les transitions féminines ont tendance à s'effectuer plus tardivement dans la vie d'une personne, ce que l'on peut relier à la fois aux difficultés des pubertés féminines et au déclassé impliqué par la transition féminine, qui constitue une perte des privilèges masculins.

Il existe trois manières de transitionner : **sociallement, légalement et médicalement**. Il n'existe pas de linéarité ou de causalité entre les trois et aucun parcours, aucune étape, n'est obligatoire : **tous les cas de figure peuvent exister**. L'important dans les parcours de transition est que la personne concernée puisse trouver son « point de confort », qui marque **un bien-être social, psychique et physique**. Un parcours de transition n'est pas uniquement constitué de phases **d'actions**,

mais aussi de phases **d'autodétermination et de pause, d'arrêt ou d'attente**, choisies ou contraintes. Les retransitions sont tout à fait possibles, il ne s'agit pas d'un parcours à sens unique. Le bien-être de la personne est au centre de sa démarche de transition et est extrêmement important, notamment dans les parcours de soin dont l'accès est parfois difficile et conditionné par les professionnel-les de santé. On note d'ailleurs que la dépsychiatriation des parcours trans est extrêmement récente : elle n'est réellement appliquée par l'Organisation mondiale de la Santé que depuis 2022. De nombreux discours alarmistes sur les transidentités subsistent encore, et en particulier sur les transitions des mineur-es. Face à ces discours, il est important de rappeler que **seules certaines actions sont possibles avant la majorité** : changement de prénom en mairie avec l'accord des deux parents, prise de bloqueurs de puberté et éventuellement d'hormones. Celles-ci sont strictement encadrées en termes d'âge et de procédure. Le changement de sexe à l'état civil (case M ou F) n'est possible qu'à partir de 18 ans. De même, les opérations chirurgicales ne sont, par exemple, pas possibles pour des mineur-es, à l'exception de la mastectomie dans de rares situations.

Face aux discours transphobes, il est également important de rappeler que **l'identité de genre n'est plus un élément de débat et est entrée dans le droit positif français**. Elle est notamment mentionnée dans **l'article 225-1 du Code pénal** comme un critère de discrimination répréhensible par la loi. Les thérapies de conversion, visant à rendre une personne cisgenre ou hétérosexuelle, sont également illégales depuis **janvier 2022. Il n'existe donc aucune raison valable d'étendre un plus grand seuil de tolérance à la transphobie que celui qui est fixé pour d'autres discriminations**. Pourtant, dans les faits, il existe encore aujourd'hui un important stigmatisme attribué aux transidentités, alimenté par des discours réactionnaires très visibles. Cela accentue les freins à la prise en charge médicale des personnes trans et les risques de ruptures avec

leur entourage. En Europe, la France est particulièrement en retard sur ce sujet **puisque un sondage réalisé en 2021** révèle qu'une personne sur deux déclare ne pas penser réagir favorablement à l'annonce de la transition d'un-e proche. Ces éléments sont à prendre en compte lorsque l'on considère les situations des élèves trans n'en ayant pas parlé au sein de leur famille. Si les proches peuvent travailler sur leurs positions transphobes et évoluer, il faut prendre conscience que **ces évolutions se font souvent selon des temporalités différentes de celles correspondant aux parcours des personnes trans et leurs besoins**. Ce décalage amène des risques de violence et de souffrance qui se reportent également sur le vécu scolaire des élèves trans.

Rendre le climat scolaire favorable à tous et toutes les élèves est **une mission fixée par le Code de l'éducation pour toute l'équipe éducative**. La construction d'un espace de bien-être et de confiance à l'école pour les élèves trans est donc non-négociable et d'autant plus importante que cet espace n'est peut-être pas présent pour l'élève dans son cadre familial. **La circulaire du 29 septembre 2021** établit également que « *la transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire* » et qu'il existe de nombreuses manières d'adapter le cadre scolaire pour respecter les besoins et la dignité des élèves trans. Si pour l'utilisation du prénom d'usage à l'écrit (rien n'empêche son utilisation orale), l'accord des deux parents est toujours nécessaire, il est important de replacer le cadre dans lequel l'autorité parentale est définie. Celle-ci s'exerce dans l'intérêt de l'enfant, **sans violence physique ou psychologique**. Le manque de reconnaissance d'un-e enfant trans par ses parents peut s'inscrire dans un ensemble de violences transphobes et de rejet de son identité de genre par la famille. Le rôle du personnel éducatif face à ces situations est donc d'entamer un dialogue avec la famille pour protéger l'élève, mais également de signaler par des informations préoccupantes auprès de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou, en cas d'urgence, du ou de la procureur de la République ou de la police, les compor-

tements violents rapportés par l'élève, en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit peut-être que de la partie émergée de l'iceberg. Pour faciliter les futures démarches des élèves concernant leur changement de prénom et/ou d'état civil, il est également intéressant d'utiliser des marqueurs épicènes pour parler de l'ensemble des élèves (puisque'il est impossible de savoir qui transitionnera plus tard ou pas), afin de faciliter les changements rétroactifs. Ainsi, si les appréciations sur les bulletins scolaires

sont rédigées d'une manière qui ne sous-entend pas le genre de l'élève: le changement de prénom à l'état civil d'un-e élève pourra s'appliquer rétroactivement à ses bulletins scolaires sans discordance entre son prénom, son état civil et les appréciations. Il est important également de penser **des éducations à la sexualité et la vie affective inclusives des élèves trans**, qui restent souvent en marge des contenus proposés et donc exposés à davantage de risques.

QUESTIONS/RÉPONSES

Comment réagir face à la transphobie d'un-e parent ou collègue ?

/ Pour les parents, il ne faut pas hésiter à signaler les violences. Celles-ci ne relèvent pas du cadre privé, mais du bien-être et de la protection de l'enfant. Malheureusement, les services sociaux sont généralement débordés et ne peuvent traiter tous les problèmes à temps. Il existe un véritable enjeu à augmenter les moyens alloués à l'ASE.

Comment gérer les discussions avec les collègues, notamment quand cela peut aussi nous placer en situation de marginalisation/d'exclusion dans l'établissement ?

/ Il peut être utile de revenir au cadre légal: le respect de l'identité de genre d'une personne ne peut pas faire débat, elle n'est pas laissée à l'appréciation d'autres adultes. Aucun propos invalidant ne doit être toléré. Il est important de former tous les personnels de l'éducation à ce sujet.

/ Les académies proposent des ressources à mobiliser. L'académie de Versailles forme tous et toutes les cadres volontaires, et la mission égalité académique peut être contactée à tout moment, y compris en cas de problème avec les hiérarchies. Des formations pour les personnels volontaires sont également proposées dans les académies de Créteil et Paris.

/ Il est important de noter qu'une circulaire n'est pas une loi: elle intervient pour indiquer notamment la posture à adopter pour l'accueil des élèves trans, ce qui laisse plus de liberté dans son application. En l'occurrence, la circulaire de septembre 2021 pose un cadre de bienveillance, rappelant que dans toute situation le consentement de l'élève est primordial pour toute action institutionnelle. Il est important de considérer chaque situation au cas par cas et d'évaluer le niveau de danger dans lequel se trouve l'élève concerné-e. Ce travail est collectif, il implique l'ensemble des équipes éducatives, socio-médicales et administratives. Il est important de décloisonner ses actions et de renforcer le dialogue et la coopération entre les différents pôles de l'Éducation nationale.

DES OUTILS POUR AGIR

RÉAGIR FACE AUX AGISSEMENTS/ INJURES SEXISTES ET LGBTQIAPHOBES

Carole Evéraère

membre du collectif rEGALons-nous!

Le collectif rEGALons-nous! a été créé en 2017 afin de **promouvoir une éducation populaire féministe**, par la création et l'animation d'ateliers, d'interventions scolaires, de rencontres, de formations, de conférences originales et d'animations de rue autour des problématiques du sexisme. Ces animations peuvent être organisées au sein de divers espaces collectifs (établissements scolaires du premier et second degré, associations, collectivités locales, syndicats, maisons de quartier, crèches, coopératives, etc.) ainsi que dans l'espace public. Elles peuvent être proposées à la carte, ou co-construites selon les attentes, besoins repérés ou conditions particulières.

L'objectif des actions du collectif est de **favoriser la prise de conscience des rapports de pouvoir et d'oppression** systémiques qui sous-tendent les structures sociales actuelles. Il cherche également à **encourager l'émancipation de chacun-e et faire sortir les individus des rôles de genre qui leur ont été assignés depuis la naissance**. Cette émancipation commence avec l'élaboration de stratégies concrètes et la construction de moyens d'agir pour plus d'égalité dans toutes les sphères de la vie (familiale, professionnelle, scolaire, etc.).

C'est avec des outils participatifs comme le débat mouvant, l'analyse d'images, le partage de témoignages, le théâtre-forum ou encore le jeu de carte historique créé par rEGALons-nous!, que le collectif favorise la conscientisation et la transformation sociale, dans **une posture horizontale et de**

non-jugement. Les ateliers menés peuvent être ponctuels ou récurrents. Il est préférable de privilégier des demi-groupes par classe pour conduire des actions; il est toutefois possible de mener des projets en classe entière suivant la situation. L'intégralité des ateliers peut être retrouvées sur [le catalogue de l'association](#).

Certaines activités peuvent être menées en mixité choisie, par exemple à travers l'atelier d'autodéfense verbale féministe pour les filles et l'atelier sur les privilèges masculins et les masculinités destiné aux garçons. Le but de cette démarche est de faciliter la libération de la parole des élèves, l'expression de leurs émotions, de renforcer la confiance en soi et développer des stratégies de résistance antisexistes. Des outils, comme la porteuse de parole, permettent de mobiliser un dispositif accessible à l'ensemble des élèves et personnels éducatifs afin d'investir l'espace partagé dans les établissements et de visibiliser la parole et les expériences liées au sexisme dans le cadre scolaire. La porteuse de parole est une installation participative, visible par toutes les personnes fréquentant l'établissement, et est donc utile pour toucher un public plus large qu'un nombre de classe limité.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site internet de l'association](#) ou prenez contact avec l'équipe: carole@regalons-nous.fr 07 82 59 78 89.

PRÉVENIR LES INSULTES: TÉMOIGNAGE D'UN TRAVAIL MENÉ EN ÉTABLISSEMENT

Lucien Demazel

professeur et référent Égalité au collège Montesquieu d'Évry-Courcouronnes

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2020-2021, un projet d'ampleur mené à partir d'une journée d'atelier organisé par l'association Queer Éducation et d'une étroite collaboration avec la designeuse Chloé Perreau a été élaboré pour **questionner et remodeler l'espace scolaire** du collège Montesquieu d'Évry-Courcouronnes. Ce projet s'est déroulé en plusieurs étapes. D'abord les élèves ont réalisé différentes **cartes sensibles** pour se placer dans l'espace et illustrer leur rapport à la cour de récréation. Ainsi, les rapports liés au genre et les espaces de non-mixités ont été visibilisés puis discutés pour comprendre ce qui se joue au quotidien derrière des questions simples (où se placer dans la cour, quels espaces éviter, quels espaces on aimerait investir, etc.). Ce premier atelier a été mené avec 29 élèves de 6^e.

Les différentes insultes entendues dans la cour de récréation ont ensuite été recensées et classées par catégories, après avoir défini les différents termes utilisés pour les classer (racisme, sexisme, homophobie, transphobie, grossophobie, psychophobie, etc.). Cette cartographie supplémentaire a permis de libérer la parole des élèves sur les insultes entendues au quotidien et les vécus partagés face à ces propos. Cette activité a également amené les élèves à **s'interroger sur des modes d'aménagement et de vivre-ensemble plus inclusifs**. Cette réflexion a conduit à l'installation de poufs à l'extérieur, aménageant un coin calme et accessible à tous et toutes dans la cour de récréation. Sur ces poufs des étiquettes, elles-aussi réalisées par

les élèves, ont été cousues pour permettre à l'ensemble du collège de prendre conscience du travail mené et de continuer à réfléchir sur les insultes y figurant.

L'impact sur les élèves s'est vérifié durablement après la conduite de ces ateliers: lorsqu'une insulte était utilisée en classe, la ou les discriminations auxquelles elle était associée était immédiatement mentionnée en réaction par d'autres élèves dans la classe. Pour donner suite à ces premiers projets, **un jeu d'association entre insulte et discrimination a été créé pour diffuser et faire perdurer ces réflexions**. Le prochain objectif est maintenant de publier un texte dans un fanzine scolaire et de travailler avec les différents clubs et activités déjà présentes au collège.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PAR ET DANS LES CHOIX D'ORIENTATION

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LES FREINS À L'ACCÈS DES FILLES AUX FILIÈRES NUMÉRIQUES ET INFORMATIQUES DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Gaëlle Perrin

chargée de mission Éducation à l'égalité au Centre Hubertine Auclert

Comment expliquer la faible représentation des filles dans les filières scientifiques en général, informatiques et numériques en particulier ? C'est la question à laquelle répond cette étude menée dans cinq lycées d'Île-de-France entre septembre 2018 et septembre 2021, au moment de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat.

Au terme de cette enquête, **le verdict est éloquent :**

/ En première, seules 2,5 % des filles choisissent l'enseignement Numérique et Sciences Informatiques contre 15 % des garçons.

/ En terminale, les filles qui ont conservé cet enseignement représentent moins de 1 % de l'ensemble des lycéennes contre 7 % des garçons.

Les filles restent très minoritaires dans ces filières scientifiques, victimes de stéréotypes et représentations largement intériorisées. L'étude révèle que **le lycée n'est pas seulement le reflet des inégalités construites antérieurement, il est aussi un lieu de production et d'amplification des inégalités** d'accès à certains secteurs et certaines professions, notamment dans les filières scientifiques, informatiques et numériques.

Pour lever les freins à l'orientation des filles vers les filières informatiques et numériques, agir sur les représentations genrées du monde du travail qui sont portées par les élèves est une première étape, mais elle ne suffit pas. Le Centre Hubertine Auclert propose donc **12 recommandations concrètes** pour :

/ Augmenter la part de filles choisissant et se maintenant dans les enseignements scientifiques et numériques.

/ Améliorer l'accompagnement des élèves dans leur processus d'orientation.

/ Mieux prendre en compte et former les professionnel·les aux enjeux liés aux inégalités et aux stéréotypes genrés, dans l'enseignement et dans l'accompagnement des jeunes au cours de leur scolarité.

↳ **L'étude et sa synthèse** sont disponibles sur le site du Centre Hubertine Auclert. Il est également possible d'en entendre les éléments principaux dans l'épisode 3 du **podcast La boss des maths**.

PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE 2022 DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT AXÉE SUR L'ORIENTATION

Auriane Duroch-Barrier

chargée de mission Relation médias, campagnes et expositions
au Centre Hubertine Auclert

Comme chaque année, le Centre Hubertine Auclert lance une campagne de sensibilisation à destination des jeunes sur la thématique de l'égalité et de la lutte contre les violences de genre. Articulée autour des questions d'orientation scolaire, la campagne de 2022 dénonce la persistance des stéréotypes de genre et leurs impacts dans la scolarité des jeunes. À travers le slogan #MaVoieMonChoix, la campagne dénonce les propos tenus entre élèves, mais aussi par les adultes qui les entourent et induisent progressivement des différences dans les parcours scolaires et la réussite des jeunes ; et de fait des inégalités de salaire et d'insertion professionnelle par la suite.

La campagne a donc pour but d'ouvrir le champs des possibles pour les élèves, de favoriser des orientations variées et des modèles professionnels non-stéréotypés.

La campagne est déclinée autour d'un kit constitué de quatre affiches imprimées, d'un guide à destination des professionnel·les, et de huit cartes que chaque lycée d'Île-de-France a pu recevoir. Un film en motion design disponible sur le site de campagne www.mavoie-monchoix.fr complète les supports imprimés. Tout établissement scolaire peut commander la campagne sur le site du Centre Hubertine Auclert.



UN CADRE POUR AGIR : PRÉSENTATION DE LA LABELLISATION « ÉGALITÉ FILLES- GARÇONS » DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ

Maéva Olivier

chargée d'études Égalité filles-garçons et lutte contre les LGBT+phobies,
Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,
Direction générale de l'enseignement scolaire

Lancé et précisé par [la circulaire du 10 mars 2022](#), le label « égalité filles-garçons » est un outil pour donner visibilité et cohérence aux actions menées à l'échelle de l'établissement. Il concerne les collèges et lycées, publics et privés sous contrat. Il s'agit d'un outil de mobilisation de la communauté éducative et de valorisation de l'engagement concret au service de l'égalité de genre.

Ce label met ainsi en valeur les établissements pionniers dans la lutte contre les inégalités sexistes. Il permet également d'appuyer, comme argument auprès de sa hiérarchie, des objectifs essentiels pour lutter contre les inégalités sexistes: **former et éduquer** contre les représentations stéréotypées qui alimentent les inégalités, **favoriser des parcours de réussite** pour les filles et les garçons et accompagner les choix d'orientation pour atteindre une plus grande mixité, **offrir un cadre d'apprentissage dégage des violences** sexistes et sexuelles. Il est important de noter que la labélisation ne conduit pas directement à une indemnisation pour les établissements qui l'obtiennent.

Le label « égalité filles-garçons » s'appuie sur cinq leviers/critères d'évaluation: le **pilotage** de l'établissement, la **formation** des personnels, la **politique éducative et la vie scolaire**, les **pratiques pédagogiques**, et enfin les **partenariats et le rayonnement** de l'établissement. Il attribue aux établissements volontaires soumettant un dossier à validation trois niveaux: le premier indiquant l'engagement dans la démarche de lutte pour l'égalité, le deuxième, son approfondissement et le troisième indique une expertise à partager au-delà de l'enceinte de l'établissement. Si les deux premiers niveaux sont attribués par une commission académique, le troisième n'est délivré qu'après l'étude du dossier par

un comité national de labélisation affilié au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Pour l'année scolaire 2022-2023, la date limite de dépôt de candidature est le 16 décembre 2022, les dossiers étant traités pendant les mois de janvier et février 2023 pour une annonce des résultats en mars.

La première étape pour procéder à l'engagement de son établissement dans une perspective de labélisation peut être la **réalisation d'un diagnostic local** (pour lequel divers [supports](#) peuvent être mobilisés). Il est possible d'impliquer les élèves dans ce processus, notamment à travers les instances de représentation comme le conseil de vie lycéenne (CVL) ou le conseil de vie collégienne (CVC). Le guide [Pour l'égalité, mon CVC/CVL s'engage !](#) permet aux élèves élu-es d'établir ensemble un état des lieux des questions prioritaires au sein de l'établissement, des problématiques dont ils souhaitent s'emparer et mobiliser la communauté éducative, pour faire avancer l'égalité dans leur collège ou leur lycée.

Il existe de nombreuses ressources et initiatives déjà en place au sein de l'Éducation nationale sur lesquelles il est possible de s'appuyer (voir notamment celles proposées par [Eduscol](#) ou [Canopé](#)). Il est également important de s'appuyer sur des associations agréées par le ministère, au niveau local, académique et national.

RÉDACTION

Eris Gimard-Sébito
et Gaëlle Perrin

COORDINATION ET SUIVI ÉDITORIAL

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Décembre 2022

MISE EN PAGE

Hélène
Laforet



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.

